

Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat
7^e séance ordinaire
15 juin 2022 à 18h00
Au Pavillon Principal

<i>Présences et absences</i>		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.
Conseil des élèves			Équipe-école			Parents			
Juniel DJOSSOU	X		Adra BERRAH	X		Annick BOULIANE	X		
Louis MERCIER	X		Benoît GRATON		X	Yacine BOUSSAID			X
Ann AL-WAZNI (substitut)	X					Marc. Etienne DESLAURIERS	X		
			<i>Sabine POSSO, dir.</i>	X		Benoît GUINOT	X		
Représentants de la communauté			<i>Jean-François DUFOUR, dir adj</i>	X		Fabienne HARDY	X		
Joëlle DORION	X		<i>Etienne TREMBLAY</i>	X		Cloé RODRIGUE	X		
Maddy LESPINASSE		X	<i>Chantal Godmaire, dir adj</i>	X		Martin WHITE	X		
			<i>Cathy Savard, dir adj</i>	X		François VIENS	X		
			<i>Judith Manigat, dir adj</i>	X					
			<i>Patrick Frappier, dir adj</i>	X					

Point	Discussion	Suivis
1. Ouverture de l'assemblée		
1.1. Mot de bienvenue	<ul style="list-style-type: none"> - Un tour de table est fait afin que les personnes, notamment toute l'équipe de direction, se présentent. - La présidente remercie la direction pour le souper offert au CÉ. - La directrice remercie les membres pour leur implication. - L'ensemble des personnes présentes félicitent les représentants des élèves qui terminent leur secondaire. 	

Point	Discussion	Suivis
1.2. Prise des présences et vérification des quorums	Le quorum est constaté.	
2. Adoption de l'ordre du jour	Proposé par M. White Appuyé par Mme Hardy Adopté à l'unanimité	
3. Adoption et suivis du procès-verbal du 16 mai 2022	Le procès-verbal est adopté avec les corrections proposées. Le suivi concernant la relance de certaines questions aux élèves et à l'équipe-école du Pavillon St. Dorothy est reporté à la rentrée. Proposé par M. Deslauriers Appuyé par Mme Rodrigue Adopté à l'unanimité avec les corrections proposées.	
4. Période réservée aux élèves	Les représentants des élèves remercient le CÉ et l'équipe de direction pour tout ce qu'ils ont accompli en contexte de COVID et de grands changements. Tous ont travaillé dans l'intérêt de l'école, des élèves et de l'équipe-école. Les membres remercient les élèves pour leur implication. Les représentants vont communiquer avec les élèves qui siégeaient à différents comités afin de sonder leur intérêt à s'impliquer au sein du CÉ. On souhaite qu'il y ait un processus démocratique pour procéder à l'élection de représentants étudiants. Un.e technicien.ne en loisir sera embauché et pourra soutenir le processus d'élection.	
5. Points de discussion et de décision		
5.1. Plan de lutte contre l'intimidation	Mme Savard présente la révision du <i>Plan de lutte contre l'intimidation</i> qui doit être adopté par le CÉ. Le plan a été élaboré par Mme Savard avec les psychoéducateurs et une TES. Il présente les forces du milieu, les vulnérabilités et problématiques, les cibles et les moyens pour les évaluer.	Une annexe sera préparée afin de présenter les

Point	Discussion	Suivis
	<p>Il ressort que les jeunes ont du mal à se confier rapidement.</p> <p>La cible est de maintenir un faible taux de récidive.</p> <p>Le plan présente les comportements attendus : on veut surtout outiller les élèves en leur donnant différentes stratégies pour qu'ils se confient aux adultes. On souhaite également que la surveillance soit considérée comme une responsabilité partagée.</p> <p>Parmi les moyens retenus, on retrouve la promotion de la dénonciation par plusieurs moyens (ateliers, intervention immédiate). L'école travaille en amont avec le SPVM et des partenaires des milieux communautaires pour éviter les comportements intimidants. Des interventions ciblées sont également proposées (ateliers sur la gestion de la colère, dîners inclusifs, etc.). Des mesures de collaboration avec les parents sont également prévues.</p> <p>Enfin, le plan présente le protocole d'intervention qui tient compte des mesures à appliquer à l'égard de la victime, de l'élève témoin, de l'élève auteur, des parents... Enfin, le protocole propose différentes mesures de suivis, mesures disciplinaires, sanctions ou gestes réparateurs à mettre en place. L'école assure la confidentialité du processus.</p> <p>Les membres échangent sur la définition de l'intimidation qui comporte trois éléments : l'intention, la répétition et un rapport de force. Les membres soulignent l'importance que la responsabilité soit partagée par toute l'équipe-école, que tous soient adéquatement sensibilisés et formés afin que le protocole soit scrupuleusement appliqué lorsqu'une situation d'intimidation est remarquée ou dénoncée.</p> <p>La direction explique que le protocole et l'intimidation en général font l'objet de nombreux rappels, ateliers et discussions.</p> <p>Les représentants des élèves soulignent les interventions faites auprès des élèves pour les sensibiliser à la problématique.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Les membres discutent de l'importance que tous les acteurs concernés s'approprient le plan et qu'il soit largement diffusé.</p> <p>Le Forum des parents souhaite organiser une activité en lien avec l'intimidation.</p> <p>Les membres demandent de préciser les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des cibles notamment sur le plan de la prévention. Une annexe précisant les indicateurs sera ajoutée.</p> <p>Proposé par M. Deslauriers</p> <p>Appuyé par Mme Dorion</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
5.2. Frais scolaires	<p>La direction explique qu'en 2023-2024, pour tous les programmes particuliers, un budget de 200 \$ par élève sera accordé. Ainsi, les frais de pour le programme DÉFI ne seraient plus exigés aux parents.</p> <p>Les frais ont légèrement augmenté en raison d'une hausse des coûts des cahiers d'activités et l'ajout de versions numériques.</p> <p>Un coût de 150 \$ est demandé par élève au DÉFI afin de couvrir le coût des sorties.</p> <p>Proposé par Mme Hardy</p> <p>Appuyé par Mme Berrah</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p>	
5.3. Budget pro forma	<p>M. Dufour présente le budget pro forma. La date en en-tête est corrigée.</p> <p>Les membres soulignent la clarté du document présenté qui vulgarise l'information au budget.</p> <p>Au plan d'effectifs, on note quelques ajouts (un surveillant d'élève, 2 TES). À noter, un surveillant de plus sera ajouté, mais ne figure pas au plan d'effectif. Seul un poste de technicien en travaux pratiques est retranché. À l'annexe, un aide-concierge est ajouté à mi-temps.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>En ce qui concerne les enseignants, on note un ajout de 2,8 enseignants étant donné une augmentation du nombre d'élèves. On note une diminution de 0,1 enseignant-ressource.</p> <p>Fonds 5 – Agir autrement : permet de combler certains salaires. On note une diminution de 11 k\$.</p> <p>Fonds 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture à l'école : On note une diminution de 1 k\$ - Activités parascolaires : le budget passe à 511 k\$. On souhaite notamment mettre en place de l'aide aux devoirs et un encadrement après l'école pour les élèves faisant partie d'équipes sportives. - Soutien à l'intégration : le budget est réduit de 21 k\$, mais le nombre d'orthopédagogues est maintenu. - Le budget de mobilier appareillage et outil (MAO) est à confirmer. <p>Fonds 3 – Mesures probantes et innovantes : comporte des contrats pouvant être donnés à des enseignants pour du tutorat.</p> <p>Mesure 15021 : le montant est à confirmer.</p> <p>Bien-être à l'école : toutes les actions dédiées à l'équipe-école en vue de favoriser un climat sain notamment pour les membres du personnel (ateliers, formations collectives, etc.).</p> <p>Annexe 47 : ce nouveau budget permet l'ajout d'un TES.</p> <p>Annexe 50 : cette mesure est ajoutée pour la valorisation du personnel et favoriser la rétention du personnel. Les membres proposent la résolution suivante afin qu'un rehaussement du budget soit demandé pour combler les besoins dans les trois pavillons :</p> <p style="padding-left: 40px;">« SOUTIEN AU MENTORAT ENSEIGNANT À SOPHIE-BARAT</p> <p style="padding-left: 40px;">CONSIDÉRANT la nécessité généralement reconnue, à tous les niveaux du système scolaire public, des mesures de soutien à la valorisation de la profession enseignante et à la rétention des</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>effectifs, et à laquelle souscrivent totalement les membres de notre conseil d'établissement, pour faire face à la grave pénurie de personnel qui affecte nos écoles ;</p> <p>CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de miser notamment sur des mesures de mentorat au sein des écoles, telles que mises en place par le CSSdM ;</p> <p>CONSIDÉRANT la répartition du financement nécessaire pour libérer ces mentors dans chacun de nos établissements scolaires, et la bonification récente qui a permis aux établissements de moindre taille d'ajuster à la hausse leurs ressources disponibles ;</p> <p>CONSIDÉRANT, enfin, que les besoins qui s'expriment à l'école secondaire Sophie-Barat le sont dans un contexte bien spécifique de surpopulation et de délocalisation de nos élèves dans trois pavillons, et non plus que deux ;</p> <p>Il est proposé, par Marc. Etienne Deslauriers, avec l'appui de Fabienne Hardy, et unanimement résolu, que le conseil d'établissement :</p> <p>— DEMANDE au CSSdM de bonifier le financement de la libération du personnel enseignant comme mentors afin que cette ressource soit disponible et suffisante dans les trois pavillons de notre école.</p> <p>Annexe 5 : cette mesure permet d'embaucher ou de libérer une ressource pour les mesures adaptatives.</p> <p>La direction explique que le budget et les mesures ajoutées permettent de soutenir le développement de l'école et d'offrir des activités, du matériel et des équipements de qualité aux élèves ainsi qu'à l'équipe-école.</p>	
5.4. Code de vie	<p>Les propositions du CÉ ont été refusées. Le statu quo est donc maintenu en ce qui a trait au Code de vie.</p> <p>Mme Savard présente les ajouts proposés en lien avec le code vestimentaire :</p>	L'information sur la friperie et la page Facebook sera transmise aux parents

Point	Discussion	Suivis
	<ul style="list-style-type: none"> - « Les parents peuvent se procurer l'uniforme qui correspond aux exigences de l'école auprès du fournisseur officiel : Raphaëlu - Les parents sont invités à communiquer avec l'école pour se procurer l'uniforme de seconde main à la friperie du pavillon principal de Sophie-Barat. - Si ces deux options ne vous conviennent pas, vous êtes invités à contacter la direction. » <p>On rappelle qu'il existe une page Facebook pour la friperie : https://www.facebook.com/groups/386956195133849/</p>	
6. Période réservée au public	<p>M. Fortin lit un projet de pétition afin de demander un statut particulier pour les écoles qui, comme Sophie-Barat, sont en travaux majeurs et délocalisées. Un tel statut assurerait des mesures d'atténuation et une desserte équitable et de qualité pour les élèves et l'équipe-école. De plus, la pétition demande l'ajout d'une école secondaire sur le territoire d'Ahuntsic-Bordeaux-Cartierville afin de tenir compte de la croissance démographique. Une fois le projet avancé, il sera présenté à la directrice générale du CSSdM.</p> <p>Mme Posso explique que le budget a déjà été rehaussé afin de refléter l'ajout d'un 3^e pavillon. Chaque année, les budgets sont rehaussés en fonction du nombre d'élèves, de pavillons, etc.</p> <p>Les membres proposent que la pétition soit recentrée sur certains enjeux précis et porteurs pour les élèves et l'équipe-école. Les membres suggèrent que les objectifs du document soient précisés, qu'ils soient centrés sur des faits. On propose de séparer les enjeux vécus dans l'école de la nécessité d'ajouter une école secondaire. À cet effet, on rappelle que l'ajout d'une école secondaire avait été demandé à l'automne 2020 et refusé au printemps 2021. Le CÉ ayant déjà fait une demande en ce sens, des membres proposent que ceci soit une demande émanant de la communauté plutôt que de Sophie-Barat.</p>	
7. Points d'information		
7.1. Bilan projet UNESCO	Mme Godmaire présente le bilan de la première année de mise en œuvre du projet éducatif Empreinte UNESCO. Le projet sera bonifié au cours des	

Point	Discussion	Suivis
	<p>prochaines années. Le bilan a été transmis à l'ensemble du personnel. Des activités de relance et de remue-méninges sont prévues en début d'année en lien avec le profil de compétences. Des enseignants ont déjà élaboré des activités pour l'année prochaine (en activités parascolaires ou autres). Le projet a été présenté aux parents des futurs élèves de sec. 1. Au bout de trois ans, Sophie-Barat devra prendre position à savoir si l'école souhaite obtenir l'accréditation d'école UNESCO.</p>	
<p>7.2. État de situation tutorat</p>	<p>Mme Godmaire présente le bilan du tutorat. Le service était offert en présentiel et à distance et sous plusieurs formes (par les pairs, par le personnel et le CRECA). Le tutorat a débuté en janvier et a pris fin en juin. Plus de 200 élèves ont bénéficié de ce service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sec 1 : 39 élèves - Sec 2 : 31 élèves - Sec 3 : 35 élèves - Sec 4 : 53 élèves - Adaptation scolaire : 49 élèves <p>Le service était offert aux élèves en vulnérabilité identifiés par les enseignants, les parents ou la direction.</p> <p>On constate déjà l'assiduité aux services et la réussite sera mesurée avec les résultats académiques.</p> <p>L'an prochain, les efforts se poursuivront dans les enseignements ressources (français, mathématique, mise à niveau, littératie), orthopédagogie, ateliers psychosociaux, accompagnement SAI...</p> <p>En ce qui a trait aux modalités de suivi et d'évaluation, plusieurs indicateurs sont présentés.</p>	
<p>7.3. Fonctionnement C.É.</p>	<p>La présidente demande aux membres du CÉ s'ils ont des propositions pour améliorer le fonctionnement du CÉ.</p> <p>On propose de consulter les modes de fonctionnement d'autres CÉ afin de pallier toute éventualité.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>On propose d'attribuer des durées définies pour chaque point et de confier la gestion du temps à un des membres.</p> <p>Il est proposé d'inscrire les points de la communauté en début de rencontre.</p>	
7.4. Priorités 2022-2023	Les membres ont le souci d'assurer la pérennité du programme de plein air et de former la relève de M. Laforest en prévision de sa retraite.	
8. Période réservée au forum des parents	Le Forum a travaillé sur le <i>Guide des parents</i> qui sera déposé sur le site web et a été envoyé aux des futurs élèves. Le Forum souhaite organiser des conférences sur l'anxiété, l'intimidation, la gestion des écrans, la drogue... et continue de s'occuper du compte Facebook.	
9. Tour de parole		
<ul style="list-style-type: none"> • Délégué du comité central des parents 	Cinq parents ont été désignés pour siéger au conseil d'administration du CSSdM. Une première rencontre du nouveau CA aura lieu en juillet. Le calendrier 2022-2023 des rencontres du CP a été convenu.	
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté 	<p>L'organisme Prise 2 œuvre en santé mentale et a ouvert un volet pour les jeunes. Des projets de prévention de violence sont en préparation.</p> <p>La Maison des jeunes adopte sous peu son horaire d'été et offrira de nombreuses activités. Les personnes intéressées peuvent consulter la page Instagram.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel de soutien 	Aucun point	
<ul style="list-style-type: none"> • Parents 	Aucun point	
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnel 	Aucun point	
10. Varia		
11. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée	<p>La prochaine rencontre aura lieu</p> <p>La rencontre est levée à 22h27.</p>	

